

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 JUIN 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché, ainsi que le 1^{er} vice-président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALTY J-F), DEBONNET Géraldine (ayant la suppléance de CHARTREUX Fabrice), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, MILLET Marie (ayant la suppléance de WINIARSKI P.), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR I.), TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (à compter de la 2022.04.06), HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE J-F.), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (ayant la procuration de EZAROIL F.), RIVET Lionel (ayant la procuration de HARMAND A.), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOCANEGRA J.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de LE PLOUFF L.), BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU JL.), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	SEGALTY Jean-François, CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane, WINIARSKI Patricia, GASPAR Isabel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, CHENOT Tony, HARMAND Alde, LE PLOUFF Lydie, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Corinne LALANCE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 54 PRESENTS. De la 2022.04.06 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2022.04.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.04.06 à la fin : 66 VOTANTS.

Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} vice-Président, accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Il indique que Fabrice CHARTREUX ayant contracté le COVID, il ne peut exceptionnellement pas assurer la présidence de

la séance, ce qui est également le cas d'**Aide HARMAND**, 1^{er} vice-Président. Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, **JP COUTEAU** indique qu'il lui revient d'assurer la présidence de cette séance. Il présente également les excuses de **Jorge BOCANEGRA**, vice-Président à la mobilité, empêché pour les mêmes raisons de santé et indique que d'autres délégués communautaires sont absents pour la même raison.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

La secrétaire de séance désignée est **Corinne LALANCE**.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-04-01 – URBANISME (2.1) –AVIS SUR LES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE SEPT COMMUNES MEMBRES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui indique que, parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat, les services de l'Etat en charge du patrimoine ont lancé des procédures de Périmètres Délimités des Abords, qui viennent remplacer le périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques afin de mieux prendre en compte la réalité du terrain. Cette procédure concerne 7 communes de la CC2T.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2022-04-02 – URBANISME (2.1) – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – BILAN DE LA CONCERTATION

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui rappelle les différentes étapes de concertation menées tout au long des 5 années d'élaboration du PLUiH, avec les communes, les habitants et les personnes publiques associées.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-03 – URBANISME (2.1) – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – ARRÊT

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui rappelle les grandes étapes d'élaboration du PLUiH, ainsi que les attendus et les impacts potentiels de la règle du zéro artificialisation nette (ZAN) issue de la loi Climat et Résilience d'août 2021.

Il indique que la CC2T conserve malgré tout de la ressource foncière pour son développement économique et précise que, concernant le choix final des zones dites à urbaniser (AU), l'armature urbaine a logiquement été prise en compte, ainsi que les besoins des communes rurales, chaque commune ayant dû, quel que soit sa situation – urbaine ou rurale – fournir des efforts pour réduire ses zones à urbaniser et permettre de répondre aux attendus de la loi.

Il redonne les grands points d'étape de la procédure à venir après le vote de l'arrêt du PLUiH en assemblée communautaire, précisant que les communes auront 3 mois pour se prononcer. Si elles votent unanimement en faveur du projet arrêté, l'approbation finale du PLUiH interviendra en tout début d'année 2023, après enquête publique. Si ce vote unanime n'est pas atteint, l'approbation finale sera repoussée de 3 à 4 mois après un nouveau passage en assemblée communautaire puis enquête publique.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX, faisant part de son assentiment global sur le projet de PLUiH et notamment sur l'effort consenti pour limiter l'artificialisation des sols, souligne que la loi Climat et Résilience est le fruit d'impératifs environnementaux qui doivent conduire tout un chacun à modifier sa façon de penser et de concevoir l'aménagement du territoire. Il indique à ce titre que le développement économique est certes un point important, mais qu'il ne peut pas se faire au détriment des enjeux écologiques et considère que cette priorité n'est pas suffisamment marquée dans le projet de PLUiH. Il indique également qu'il n'est plus possible d'avoir les mêmes raisonnements qu'avant pour construire, chauffer les bâtiments...etc.

JP COUTEAU rappelle à ce titre que la construction du PLUiH traduit la recherche d'un équilibre entre le développement d'un territoire et la nécessité d'intégrer les enjeux de transition écologique. Il souligne que la communauté de communes, dans les choix qu'elle fait au titre des différentes politiques publiques dont elle a la charge, n'a pas à rougir des actions qu'elle mène concrètement en faveur de cette transition écologique.

Avant de soumettre la délibération au vote de l'assemblée, **JP COUTEAU** indique que **R. SILLAIRE**, concerné à titre personnel par un élément du futur règlement du PLUiH, doit en conséquence quitter la salle.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur SILLAIRE ne prenant pas part au vote.

2022-04-04 - HABITAT (8.5) – LANCEMENT DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-05 - HABITAT (8.5) – APPEL A PROJETS PORTANT SUR LA CREATION OU LA REHABILITATION LOURDE DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-06 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – PARC DE LOISIRS DE LA FORET DE HAYE - LANCEMENT DE LA DEMARCHE DE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE ET CONVENTION DE COFINANCEMENT DE LA PHASE D'ETUDES

La délibération est présentée par **X. COLIN**, qui expose les grands attendus de cette démarche collective visant à trouver des voies de développement et de conciliation des différentes activités liées à la forêt de Haye, à savoir son exploitation, les activités de loisirs, les axes de mobilité potentiels et le développement économique.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-07- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2022-04-08 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**, qui rappelle l'enveloppe annuelle allouée pour ces subventions, les critères appliqués et le souci de cohérence dans les montants alloués, tenant notamment compte de la taille de l'événement et de son rayonnement communautaire.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-09 - SUBVENTIONS (7.5.2) - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) POUR L'ANNEE 2022

La délibération est présentée par **C. SAUVAGE**, qui rappelle l'objet de ce fonds d'aide aux jeunes et le nombre de jeunes concernés sur le territoire de Terres Toulousaises.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX notant que cette subvention est essentiellement dédiée à des actions de mobilité concourant à l'emploi des jeunes, demande si le réseau COLIBRI pratique par ailleurs des tarifs préférentiels pour les jeunes, indiquant à ce titre que le Grand Nancy pratique la gratuité pour ce public cible. Il demande également si dans le cadre du plan vélo, des aides sont envisagées pour l'achat ou la location de vélos électriques.

JP COUTEAU prend note de cette suggestion qui mérite examinée.

E. POIRSON précise que sur le réseau COLIBRI, des tarifs jeunes sont proposés à hauteur de 5€/mois ou 50€ par an, **JP COUTEAU** ajoutant que la gratuité n'existe pas en réalité, un service générant toujours un coût qu'il faut couvrir

d'une manière ou d'une autre. Sur ce point, **P. BRETENOUX** relève que la gratuité est avant tout un choix politique, le service gratuit étant payé par les impôts acquittés par la population.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-10 - ENVIRONNEMENT (8.8) — SERVICES PUBLICS - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU RESEAU DE CHALEUR

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport 2021 du délégataire du réseau de chaleur.

2022-04-11- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-12- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET FERMETURE DE POSTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-13- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS ET FERMETURES DE POSTES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-14- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE BOUCQ ET BOUVRON

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-15- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – AVENANT SUR MARCHÉ DE CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-16- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

Questions et observations de l'assemblée :

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI** qui indique qu'en l'absence de concurrence pour cette prestation, le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence, conformément au code de la commande publique.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX note qu'en l'absence de concurrence, la société peut en réalité fixer le prix qu'elle veut, ce qui n'est jamais satisfaisant, a fortiori lorsqu'il s'agit d'un grand groupe. Il demande si le marché ainsi passé présente un coût supérieur au précédent, ce qui est un sujet sensible au vu de l'impact potentiel pour les habitants.

JL STAROSSE précise qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence possible, compte tenu de la fermeture programmée des centres d'enfouissement. Il confirme également qu'il est très difficile de négocier quand un seul prestataire est en capacité de répondre au marché, même si cela a été fait, autant que possible et indique que le prix est effectivement à la hausse par rapport au précédent marché. Sur ce point, il est précisé que le coût de traitement est aujourd'hui de 65 à 80 €/tonne. La 1^{ère} proposition du groupe SUEZ était de 110 €/tonne, ramenée à 100€/tonne après négociation.

JP COUTEAU rappelle enfin que le travail en cours sur le projet d'incinérateur partagé entre plusieurs collectivités de Meuse et de Meurthe-et-Moselle a vocation à permettre une meilleure maîtrise des coûts demain, projet doublé d'une volonté d'acheminer les déchets par voie fluviale, ce qui serait une réussite sur le plan environnemental. Il souligne que la question des ordures ménagères nécessite de faire de la pédagogie à deux niveaux, d'une part autour de la tarification incitative, d'autre part autour de l'effort de tri qu'il faut poursuivre.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-17- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-18- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX, précisant en préambule de son intervention que les délégués de Toul n'étant pas Maires, l'information communautaire est souvent assez diluée pour eux, il indique donc qu'il se fait leur porte-parole dans le besoin de comprendre certaines décisions. Concernant les MAPA communiqués, il dit être choqué par la décision de climatisation de deux bâtiments (*ndlr : la Maison du Tourisme et la crèche de Bois-de-Haye*), car même si les conditions de travail des agents doivent être prises en considération, la climatisation est un mauvais choix sur le long terme, car cela revient à chauffer l'air extérieur. Il note qu'il serait préférable de se pencher sur l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

JP COUTEAU précise que concernant la crèche, la question de la climatisation s'est imposée, car le public de très jeunes enfants est particulièrement vulnérable à la chaleur. Concernant la Maison du Tourisme, les températures l'été sont insoutenables à l'intérieur. D'autres solutions que la climatisation avaient été envisagées, notamment la pose de films occultants sur la vitrine, mais les contraintes issues de la législation sur la protection des Monuments historiques n'ont pas permis de le faire.

Il ajoute enfin que, parallèlement, la Communauté de Communes travaille sur la mise en œuvre de solutions d'isolation plus performantes de bâtiments lorsque cela est possible.

Après cet échange, le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande ci-avant indiquées, prises par le Président ou son représentant.

2022-04-19- EMPRUNTS (7.3) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives à la gestion de la dette ci-avant indiquées, prises par le Président ou son représentant.

2022-04-20-COMMANDE PUBLIQUE (1.3) - ZAC KLEBER-APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-21- COMMANDE PUBLIQUE (1.3) - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-22- COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZAC CROIX SAINT NICOLAS-COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-23– COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZIA GONDREVILLE FONTENOY–COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui rappelle que cette zone, héritée du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, bénéficie d'une situation financière très saine. Des travaux d'aménagement d'un giratoire vont de ce fait pouvoir être mis en œuvre, ainsi qu'une voie de circulation douce.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX, rappelant la situation de saturation de l'A31 matin et soir, souligne que cet enjeu doit être intégré à la réflexion et aux aménagements de cette zone, dont le trafic poids lourds est nécessairement impactant.

JP COUTEAU, indiquant qu'il est élu depuis 1995, souligne que la mobilisation autour du sujet de l'A31 a commencé dès 1996, avec une association d'élus et la députée Nicole FEIDT. Les problématiques soulevées et les perspectives étaient les mêmes. Le travail de mobilisation s'est poursuivi sans relâche depuis cette date, la réflexion ayant intégré au fil du temps la problématique des flux de l'A33. Aujourd'hui, l'ensemble des élus locaux et associations investies sur le sujet défendent le même projet, dont les tenants et aboutissants relèvent de l'Etat mais aussi des collectivités locales. La question de savoir si la CC2T participe à l'engorgement de l'A31 avec cette zone logistique peut être posée, mais il convient de rappeler qu'il s'agit d'une zone héritée du passé et des choix opérés à l'époque par le conseil départemental, qui ont permis de générer des emplois et des ressources fiscales. Parallèlement, la CC2T développe des projets autour du fret fluvial. Cela étant, JP COUTEAU conclut en observant qu'il est illusoire d'imaginer que l'on peut se passer de camions, qui resteront nécessaires pour le transport de certains types de marchandises.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-24-COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZAE PARC DE HAYE–APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2021

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui souligne le parti pris d'aménagement du Parc de Haye qui comporte une dimension environnementale non négligeable, qu'il s'agisse des choix opérés pour développer des axes de mobilité douce, comme des aménagements techniques et paysagers privilégiés. Cette zone aujourd'hui « low-cost » va devenir qualitative et son potentiel de commercialisation ne génère pas d'inquiétude.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-25 – LOCATIONS (3.3) – PEPINIERE / CENTRE D'AFFAIRES DU GENIE – REGULARISATION CHARGES 2020 ET EVOLUTION DES MONTANTS DE PROVISION SUR CHARGES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-26 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'EPF GRAND EST

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-27– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZAC KLEBER – AGREMENT DE CESSION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-28– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZAE PARC DE HAYE– MODIFICATION AGREMENT DE CESSION

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-29- ACQUISITIONS (3.1) - Pôle Industriel Toul Europe – projet INSERRE et annexes : engagement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique – CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-30- DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1) - Pôle Industriel Toul Europe – projet INSERRE et DUP RESERVES FONCIERE – VENTE D'UNE PARCELLE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-31– ACQUISITIONS (3.1.2) - RÉTROCESSION PAR LA SAFER A LA CC2T DES PARCELLES NON ATTRIBUÉES A DES VITICULTEURS ACQUISES DANS LE CADRE DU PROJET COTE A COTE VIGNOBLE 2020
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-32 - TRANSPORTS (8.7) – MOBILITÉ : EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

La délibération est présentée par **E. POIRSON**, qui explique les raisons pour lesquelles la prolongation de la gratuité pour les transports des collégiens et lycéens résidant à plus de 3 kms de leur établissement est proposée.

Questions et observations de l'assemblée :

M. GHAZZALE demandant s'il n'est pas envisageable d'appliquer la même gratuité aux élèves résidant à moins de 3 kms de leur établissement, **E. POIRSON** indique d'une part que cette différenciation s'appuie sur un fonctionnement hérité du passé et que, d'autre part, les élèves résidant à moins de 3 kms de leur collège ou lycée sont en zone urbaine et ont la possibilité d'utiliser les bus de ville, dont les grilles horaires tiennent compte des contraintes scolaires.

P. BRETENOUX, soulignant que le Département 54 est le seul, dans la région Grand Est, à avoir la volonté politique de maintenir la gratuité, considère que le versement mobilité et la fiscalité doivent permettre de financer la gratuité totale et de traiter tous les usagers de la même façon.

C. LALANCE indique que le maintien de la gratuité au niveau du Département s'accompagne du maintien de la compensation financière versée par la Région au CD 54 et calculée au moment du transfert de compétence.

JP COUTEAU conclut en soulignant que le maintien de la gratuité pour les élèves du collège et du lycée éloignés de leur établissement scolaire est un effort louable de la part du Département comme de la CC2T. Il note que la question de la gratuité totale pourra de nouveau être examinée en commission, mais qu'elle devra être mise en balance notamment avec l'équilibre financier du service, ainsi que la nécessaire responsabilité des usagers.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-33 - COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – AVENANT N° 04 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-34 - COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – CONVENTION TRIPARTITE D'ENTRETIEN DU PEM DE LA GARE DE TOUL AVEC SNCF GARES & CONNEXIONS ET LA VILLE DE TOUL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-35 - COMMANDE PUBLIQUE (1.2) - MOBILITÉ – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE TOUL RELATIVE A L'ENTRETIEN DU PEM DE LA GARE DE TOUL

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-04-36- TRANSPORTS (8.7) – RAPPORT ANNUEL 2021 DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, ET INTERURBAIN ET SCOLAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport du délégataire afférent à l'exercice 2021 pour le service public de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire.

2022-04-37 -ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT 2021

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement 2021.

2022-04-38 -ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2021

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des rapports des délégataires afférents à l'exercice 2021 pour le service public de l'eau potable.

2022-04-39 -ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE 2021

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable 2021.

2022-04-40 – ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2021 pour le service public de gestion et d'élimination des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Pierre COUTEAU, 2^{ème} vice-Président, Président de séance, remercie les délégués et clôt la séance.

ANNEXE – AGENDA DES REUNIONS

	SEPTEMBRE 2022		OCTOBRE 2022		NOVEMBRE 2022		DECEMBRE 2022	
1	COM (à préciser)		1		1		1	COM DES MAIRES
2			2		2		2	
3			3		3		3	
4			4		4		4	
5			5		5		5	
6	COM MOBILITE	Atelier zonage EP	6	Conseil Communautaire	6		6	
7		Atelier zonage EP	7		7		7	
8	COM OM -	Atelier zonage EP	8		8		8	
9			9		9	COM Petite Enfance	9	
10			10		10		10	
11			11		11		11	
12			12	Rencontres territo CM	12		12	
13	COM Eau&Assainissement		13		13		13	
14			14		14		14	
15	COM SP		15		15	Rencontres territo CM	15	Conseil munautaire
16			16		16	COM Assainissement	16	
17			17		17	COM (à préciser)	17	
18			18	Rencontres territo CM	18		18	
19			19		19		19	
20	Rencontres territo CM		20		20		20	
21			21		21		21	
22	COM DES MAIRES		22		22	COM (à préciser)	22	
23			23		23		23	
24			24		24	COM SP	24	
25			25		25		25	
26			26		26		26	
27			27		27		27	
28			28		28		28	
29			29		29	COM (à préciser)	29	
30			30		30		30	
			31				31	